



TURQUIE

CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

ASSISTANCE AUX PARLEMENTS DES JEUNES DEMOCRATIES

COMMENTAIRES DU PRESIDENT
DE LA GRANDE ASSEMBLEE NATIONALE DE TURQUIE



ASSISTANCE AUX PARLEMENTS DES JEUNES DEMOCRATIES

1. Nous trouvons que les opinions réunies dans le rapport présenté par M. Jung, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sont d'une valeur considérable pour accroître et élargir l'envergure de l'idéal que nous partageons.

2. Nous partageons le bonheur de M. Jung devant l'encouragement et le support bénéfique que les conférences tenues au Conseil de l'Europe ont accordé aux démocraties de la Turquie, de la Grèce, ainsi que du Portugal et de l'Espagne. Il est un fait qu'au cours de la période d'intervention militaire qu'a nécessitée la situation tragique en Turquie à la fin des années 1970, les débats menés au Conseil de l'Europe sur la Turquie ont fourni de support et encouragement aux tendances démocratiques de la nation turque.

3. La démocratie n'est pas un système qui peut être réalisé et perpétué facilement. A l'instar d'une plante rare, il requiert un travail constant, de la patience et des soins. Je crois qu'il serait approprié et utile dans le contexte d'échange d'expériences auquel nous tenons, de présenter à mes collègues un brève historique du Parlement Turc.

Le premier Parlement en Turquie fut établi en 1877. Cependant, en ce temps-là, en dépit de la création du Parlement, la souveraineté demeura entre les mains du Monarque Souverain et le Parlement ne se vit pas véritablement confié le droit de représenter la nation et le droit d'appliquer le principe de souveraineté de la nation. En conséquence, après une très courte période, le Sultan abolit le Parlement en 1878. Notre second Parlement fut aussi établi à cette époque sous la direction de l'armée. Cependant, ce Parlement ne détenait pas non plus l'identité de vrai représentant de la nation et de la souveraineté.

Le premier Parlement qui puisse être identifié au principe de souveraineté de la nation fut formé presque simultanément avec le début de notre guerre de survie nationale, le 23 avril 1920. Ce Parlement était cependant à parti unique. Tout de même composé de représentants opposant des divergences d'opinion, cette première Grande Assemblée Nationale turque menait des débats et animait des discussions dans une complète liberté.

Nous considérons cette Grande Assemblée Nationale de Turquie comme la véritable institution fondatrice de la démocratie en Turquie. Elle menait ses travaux sous la forme d'une Assemblée extraordinaire et constituante. Suite à la création de ce premier Parlement, on entreprit à deux reprises de faire l'expérience du système à plusieurs partis, mais étant donné les circonstances d'alors, ces entreprises ne s'avérèrent ni fructueuses ni durables.

Finalement, après la tragédie de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, le système à plusieurs partis put être établi en Turquie. Ainsi, depuis les quarante dernières années, la Turquie a vécu dans un système parlementaire à plusieurs partis. Bien que ce système ait été interrompu à deux reprises par des interventions que dictaient les circonstances, la nation turque, ayant adopté la démocratie comme seul style de vie acceptable, parvint à retourner au système démocratique par les efforts des militaires, des civils et de tous ses citoyens. Le fait que la nation turque ait adopté le système démocratique constitue la meilleure garantie pour la perpétuation de la démocratie en Turquie.

4. Dans le rapport, le rôle de la femme dans la vie politique a été pris en main ; il serait donc approprié de présenter quelques informations sur la femme turque d'aujourd'hui. En Turquie, les femmes ont acquis le droit de vote plus tôt que dans plusieurs autres pays européens. Cependant on ne peut affirmer que les femmes en Turquie soient adéquatement représentées dans les décisions prises par notre Parlement, nos partis politiques et nos syndicats. La raison de ce fait n'est pas différente de ce qu'on rencontre dans d'

autres pays européens. En général, les femmes sont moins intéressées et allouent moins de temps à ces domaines. Selon les traditions existant en Turquie et dans le reste de l'Europe, l'Islam et la Chrétienté continuent à voir les femmes comme des mères au foyer. D'un autre côté, dans les domaines professionnels comme l'enseignement, la médecine, l'ingénierie, l'architecture, le droit, la justice, etc., le pourcentage de femmes oeuvrant est assez élevé en Turquie et nous considérons cela pour l'avenir comme un signe d'expansion des activités de la femme à d'autres domaines.

5. Nous partageons l'opinion selon laquelle la jeunesse ne devrait pas être négligée, devrait être éduquée et encouragée à participer à la démocratie parlementaire.

6. Les institutions et les moyens du système électoral en Turquie n'ont pas encore atteint un stade avancé. Nous partageons l'opinion concernant le danger qu'ils peuvent représenter, et sommes d'accord sur l'avantage de les régler en accord avec certains principes moraux. Cependant, nous ne croyons pas que ces questions aient atteint en Turquie des dimensions qui demandent à légiférer.

7. Nous croyons qu'il est nécessaire que les nations adhèrent à la démocratie parlementaire non seulement en Europe mais aussi dans d'autres régions du monde. Nous croyons qu'un tel développement serait bénéfique pour la perpétuation des systèmes démocratiques existants. Par conséquent, nous appuyons les vues de M. Jung concernant le fait d'inviter des hommes d'Etat et des parlementaires à participer à certains de nos débats, et concernant les dispositions pour former des fonctionnaires parlementaires dans les nouvelles démocraties.

8. Si nous jetons un coup d'oeil à la situation géographique de la Turquie, nous remarquerons que les systèmes de démocratie parlementaire ne sont pas nombreux autour de nous. Cependant , en Méditerranée et au Moyen-Orient, ainsi qu'au Sud et à l'Est de la Turquie, nous noterons un bon nombre de nouvelles démocraties. Ces deux régions sont d'une importance cruciale pour l'Europe. Nous aimerions attirer l'attention sur les bénéfices à retirer en encourageant quelques nouvelles démocraties du monde arabe tel que l'Egypte, la Tunisie, la Jordanie et le Maroc. Nous pourrions étendre notre idéal commun, en invitant aussi à participer à nos délibérations les parlementaires de ces nouvelles démocraties et de quelques autres.